

PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2019

**MESURES pour la scolarisation des élèves à besoins
particuliers (1^{er} degré public)
mises à l'étude du CTSD du 21 juin 2019**

➤ **Mesures pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers :**

▪ **Référents (ERSH) :**

- La création du poste de référent annoncé au CTSD du 29 janvier 2019 et du CDEN du 31 janvier 2019 est prise en charge par les moyens du 2nd degré.
- Le poste de référent rattaché au collège Emile Zola à Belleville en Beaujolais, moyen 2nd degré, est transféré en gestion des moyens 1^{er} degré et inversement un poste de référent rattaché au collège Alain à Saint Fons, moyen 1^{er} degré, est transféré en gestion des moyens 2nd degré.

- **Création d'un poste de professeur ressource « troubles du spectre autistique » (TSA)** rattaché à l'IEN ASH1 (0692726N)